

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 50

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

RELEASE: LE 30 MARS 1982

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DANS LE SERVICE EXTÉRIEUR

Après la présentation au gouvernement, à la mi-décembre, du Rapport de la Commission royale d'enquête sur les conditions dans le service extérieur, le Premier ministre a invité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à prendre l'initiative de la revue des recommandations du Rapport. Ce processus est maintenant en bonne voie d'exécution. Un haut fonctionnaire a été nommé coordonnateur pour le Ministère, et des groupes de travail sous sa présidence procèdent actuellement à l'examen détaillé des recommandations et des options regroupées par domaines connexes dont la santé, l'éducation, les conjoints, les loisirs, le logement, la sécurité des lieux et la sécurité personnelle.

La décision du gouvernement de réorganiser le Ministère dans le cadre de sa stratégie économique globale et d'incorporer ce faisant les fonctions commerciales de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce aux activités des Affaires extérieures répond à l'une des grandes recommandations du Rapport. Cette décision a d'autre part complété le processus de la consolidation, jetant les bases d'une exécution plus efficace des programmes du gouvernement à l'étranger. La nouvelle structure organisationnelle du Ministère montre en outre que la haute direction est sensibilisée à l'importance de l'administration du personnel, question que la Commission a identifiée comme étant l'une des grandes priorités.

Étant donné le mandat plus vaste confié au Ministère, il sera possible d'offrir aux employés un éventail plus grand d'affectations; une étude est en cours pour déterminer comment il est possible d'y arriver tout en veillant à ce que les employés conservent un niveau élevé de compétence professionnelle, comme le propose la Commission. Par ailleurs, l'établissement au sein du service extérieur d'une catégorie d'agents du service administratif qui serait dotée pour une large part par le biais de la promotion d'éléments du personnel de soutien permutant, assurera aux intéressé(e)s des possibilités encore plus nombreuses de poursuivre leur carrière. La Commission attache une grande priorité à cet objectif.

En ce qui concerne les conditions du service à l'étranger, outre la grande recommandation concernant le rétablissement du régime des encouragements, la Commission a fait 15 recommandations touchant les améliorations à apporter aux avantages et aux indemnités offerts aux employés du service extérieur. Bon nombre d'entre elles trouvent écho dans les améliorations aux Directives sur le service extérieur dont ont convenu récemment la direction du service extérieur, le Secrétariat du Conseil du Trésor et les syndicats représentant tous les employés du service extérieur. Voici quelques-uns des principaux changements convenus qui ont trait aux recommandations de la Commission et qui entreront en vigueur le 1er avril 1982:

- des allocations financières accrues pour les employés du service extérieur et leurs familles, en affectation à l'étranger;
- de meilleurs encouragements financiers applicables au service dans des missions en milieu difficile, et des primes de prolongation d'affectation à ces missions;
- des primes pour les employés qui servent à l'étranger dans des conditions exceptionnellement difficiles du fait d'actes d'hostilité;
- des améliorations au titre de l'aide aux déplacements dans le cadre du service à l'étranger pour permettre aux employés et à leurs familles de retourner à Ottawa plus fréquemment;
- une utilisation plus souple des dispositions relatives aux déplacements;

- la modification des dispositions concernant les congés annuels supplémentaires pour permettre à l'employé de toucher un montant forfaitaire plutôt que de prendre ces congés, ou d'échanger ces congés contre un remboursement des frais de transport;
- l'amélioration des dispositions concernant les prêts à l'affectation pour aider les employés qui déménagent à l'étranger;
- une assurance couvrant la valeur de remplacement, assortie de plafonds adéquats pour assurer les effets personnels en transit;
- une plus grande souplesse et efficacité dans l'administration des conditions du service à l'étranger.

On s'attend à ce que ces améliorations et d'autres encore soient bien accueillies de tous les membres du service extérieur, et qu'elles se répercutent sur le moral et la productivité des employés.

Bien que d'importants progrès aient été réalisés au chapitre de l'application de bon nombre des grandes recommandations et des options connexes mises del'avant par la Commission, le Ministère continuera d'accorder la plus haute priorité à l'examen des autres recommandations du Rapport.